

PU-AHU

EN CAS DE DECES		EN CAS DE INCAPACITE - INVALIDITE			
SECURITE SOCIALE Capital égal à 3 mois de salaire plafonné Soit 9 807 €	IRCANTEC Capital égal à 75% du traitement soumis à cotisation + réversion pour le conjoint.	Cas général 2/3 du salaire pendant 3 mois, puis moitié du Salaire pendant 6 mois Puis 50% du PMSS	Longue Maladie 2/3 salaire pendant 6 mois, puis 1/3 Pendant 3 mois, Puis 50% du PMSS	Tuberculose, maladie Mentale, affection Cancéreuse Poliomyélite. 2/3 du salaire pendant 18 mois, puis 50% du PMSS	Maladie ou accident du travail Plein salaire pendant 1 an, puis 2/3 pendant 2 an puis 50% du PMSS

PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale : 3 269 € en 2017